

# Paielements pour services environnementaux (PSE)

## Dispositif notifié à la Commission européenne

---

### Montage de projets au regard des enjeux « zones humides »

**Journées techniques FNCEN  
« Solutions fondées sur la nature »  
Saint-Etienne – 20 octobre 2020**

Photo : A. Bouissou/Terra



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

- 1 – Mise en place et déploiement des PSE expérimentaux
- 2 – Principes du dispositif de PSE notifié
- 3 – Construction d'un projet territorial
- 4 – Démarches pour l'accompagnement des territoires

# 1 – Mise en place et déploiement des PSE expérimentaux

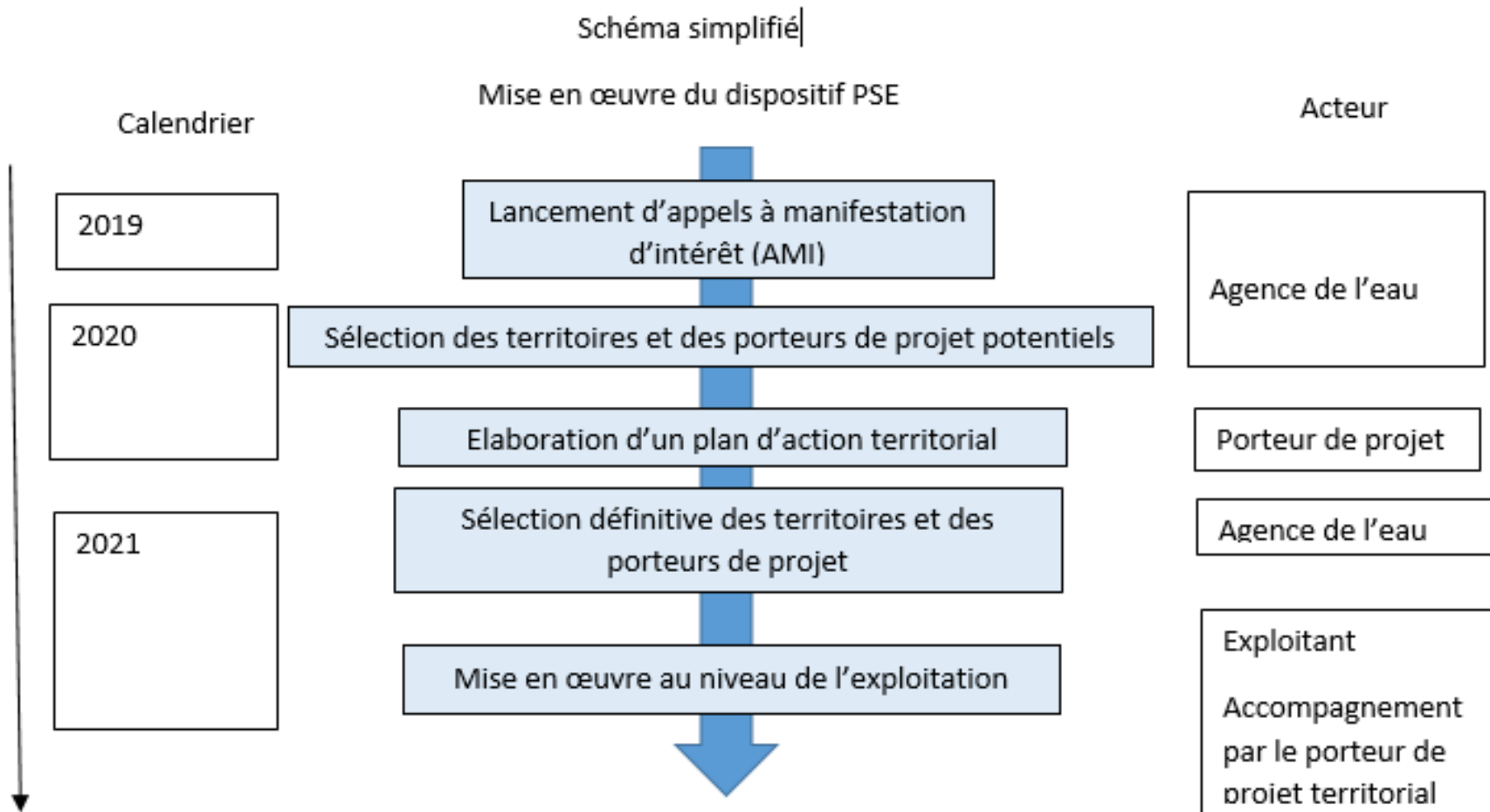
# Contexte de mise en place des PSE

- Mesure 24 du plan biodiversité :
  - expérimenter des PSE destinés aux agriculteurs, pour valoriser des pratiques favorables à l'environnement. Financement : 150 M€ apportés par les agences de l'eau, sur la période 2019-2021.
- Objectifs :
  - Lutter contre l'érosion de la biodiversité, en favorisant la transition agro-écologique
  - Proposer un dispositif opérationnel, reposant sur une logique innovante (rémunération de services environnementaux), dans lequel les acteurs peuvent co-construire un projet, grâce à un cadre souple et modulable
- Obligation d'une notification auprès de la Commission européenne
  - Cadre contraint : respect des LDA (compensation des surcoûts et manques à gagner)
  - Décision de la Commission européenne du 19 février 2020, acceptant la notification.

# Cadre de mise en œuvre

- Territoires cibles : porteurs d'enjeux forts biodiversité, eau, protection des sols
- Des projets territoriaux collectifs
  - Portage identifié par des opérateurs (**CT, syndicats BV, PNR, ...**)
  - Nécessité d'un diagnostic territorial pour identifier les enjeux
  - Animation territoriale dédiée
  - Dynamique collective avec des agriculteurs
- Contractualisation agence de l'eau – opérateur
  - Financement animation, études
  - Délégation de mandat pour somme à verser aux agriculteurs
- Contractualisation agriculteur- opérateur (CT...) : contrats de 5 ans
- Gestion administrative (instruction, contrôles) : CT

# Phasage du déploiement des PSE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

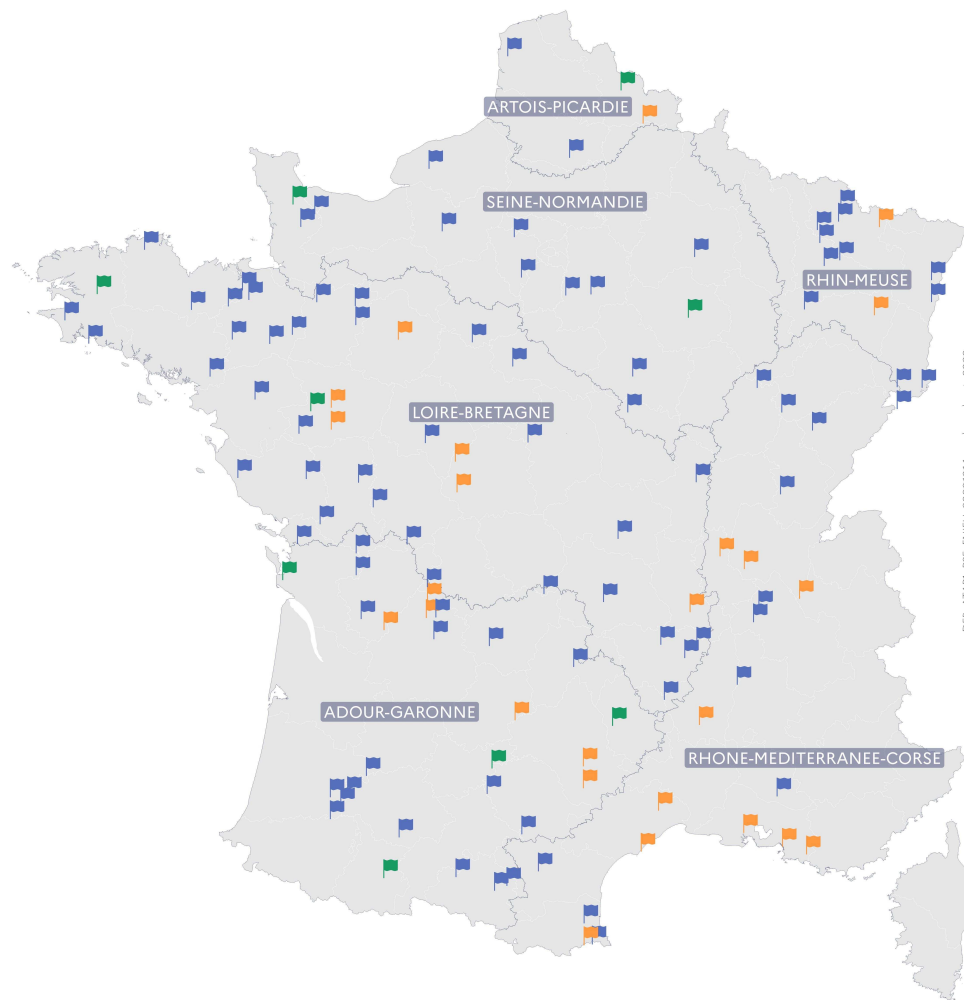
# Point sur le déploiement des PSE –octobre 2020

- ❑ Les PSE sont actuellement mis en œuvre sur près de 130 territoires (au stade de l'élaboration du projet territorial pour la majorité d'entre eux).
- ❑ Les projets ont été retenus par les agences de l'eau suivant l'importance des enjeux environnementaux et la qualité de l'animation territoriale.
- ❑ Ils portent principalement sur les enjeux liés à l'eau (dont la protection des aires d'alimentation de captage) mais avec des effets induits positifs attendus sur la biodiversité ( exemple de la création de haies pour limiter l'érosion et protéger la qualité de l'eau).

# La typologie des projets

## Territoires « Paiement pour Services Environnementaux »

Enjeu environnemental principal - Octobre 2020



DEB\_ATAP1\_PSE\_ENJEU\_20201014.qgz | om | oct. 2020

- Eau (captage, autre qualité de l'eau, érosion, ruissellement) [90]
- Zones humides [9]
- Biodiversité (haies, bocage, espèces et milieux naturels) [25]
- Limites des Agences de l'eau



# 2 – Principes du dispositif notifié



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Une rémunération de services environnementaux

## SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement en permettant l'augmentation d'un service écosystémique

## SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Fonction d'un écosystème dont l'utilisation permet de retirer un avantage

**Gestion-  
entretien des  
paysages**

**Pratiques  
agronomiques  
– Systèmes de  
production**

Agriculteurs



# Attribuer une valeur aux SE : utilisation de coûts référencés

4 valeurs guides  
définies par référence  
à des situations  
jugées optimales (SE  
max)...

Deux domaines

Deux  
composantes  
de valeur de  
SE

Rémunération €/ha	Gestion des structures paysagères	Gestion des systèmes de production agricole
Création -Transition	676	260
Entretien – maintien	66	146

Coûts référencés

Statistiques de  
chantiers :  
création  
-entretien de  
haies

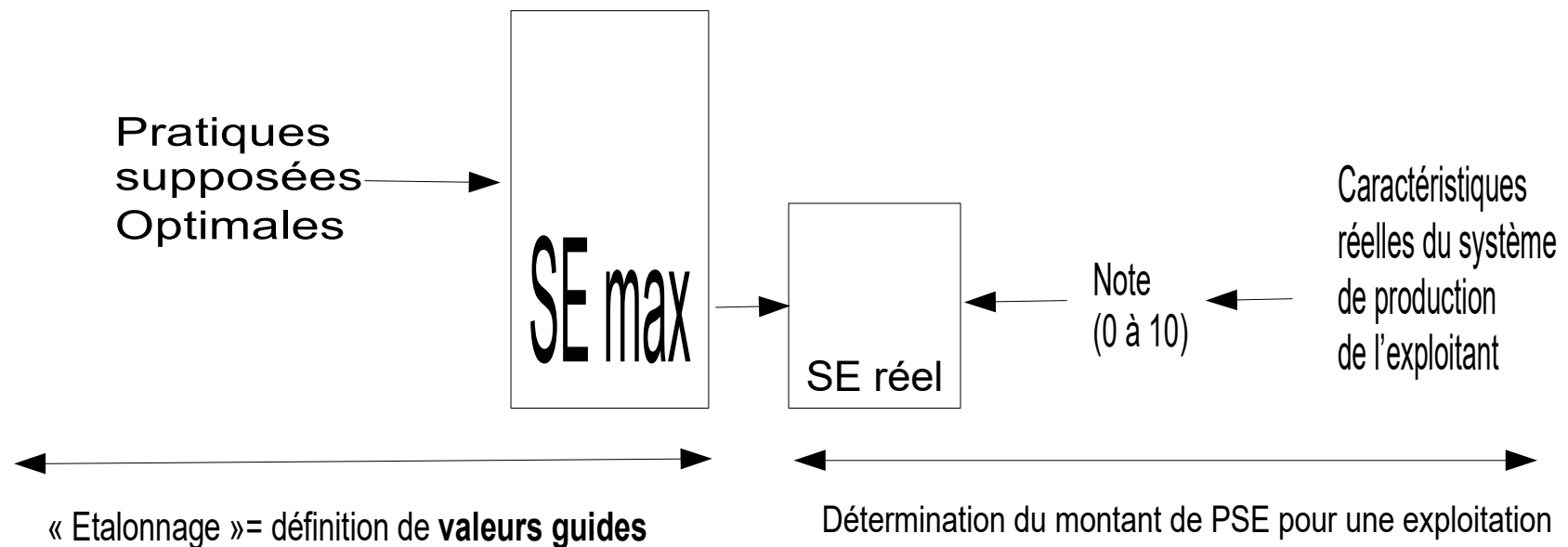
CAB  
MAB



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Calcul du montant des PSE

- Caractérisation des performances environnementales des exploitations par des **indicateurs** (gestion des structures paysagères ; gestion des systèmes de production agricole)
- Application d'un **système de notation** aux exploitations agricoles, sur la base de ces indicateurs, permettant d'apprécier le niveau de SE par rapport à la valeur maximum



# Gestion des structures paysagères : une exigence de durabilité

- Dispositif de PSE notifié : intègre une rémunération des SE pour la gestion des structures paysagères (haies,...)
- Exigence de la Commission européenne : rémunération des exigences au-delà de la « ligne de base » (BCAE7 pour les haies)
- Exigence additionnelle : gestion durable
  - Reposant sur un référentiel technique de niveau satisfaisant
  - Contrôlable
- Choix d'une référence à la certification du Label Haie (Afac-Agroforesteries)

Engagement de l'agriculteur d'entrer dans le label au cours des 5 ans du contrat



# Différences entre PSE et MAEC

- Logique de rémunération fondée sur l'atteinte de résultats et non sur la mise en œuvre de moyens
- Grande marge de manœuvre pour les acteurs du territoire (liste d'indicateurs adaptable en fonction des enjeux ; nature précise des opérations à définir localement)
- Rémunération proportionnée à l'importance des services rendus, sur la totalité de la surface de l'exploitation agricole
- Intégration dans un même dispositif de deux domaines d'action de l'agriculteur (gestion du système de production ; gestion des structures paysagères)
- Rémunération à la fois de l'existant et de la transition
- Possibilité de moduler le montant de rémunération de façon à dégager un bonus collectif en fonction de la dynamique territoriale
- Importance centrale donnée aux acteurs territoriaux

# 3 – Construction d'un projet territorial de PSE

(enjeux zones humides)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Etapes de construction du projet (1/2)

- Suite à la première sélection des projets AMI (mars 2020) : définition d'un projet territorial, traduit en projet PSE :
  - Identification des enjeux environnementaux
  - Identification des systèmes de production agricoles, et construction d'un système d'indicateurs permettant de caractériser leurs performances par rapport aux enjeux environnementaux du territoire
  - Choix de résultats à atteindre (profils de fonctionnement des exploitations)
  - Paramétrage du système d'indicateurs
  - Calcul des rémunérations potentielles et du coût total du projet



# Etapes de construction du projet (2/2)

- Suite à la sélection définitive des projets (fin 2020) : animation du projet territorial, et accompagnement des agriculteurs :
  - Diagnostics d'exploitation
  - Calcul de la valeur des indicateurs pour chaque exploitation (état initial)
  - Définition d'une trajectoire prévisionnelle sur la durée du contrat
  - Calcul de la rémunération potentielle sur la durée du contrat

# Choix des indicateurs

Des indicateurs à choisir en fonction des enjeux environnementaux et des caractéristiques des systèmes de production susceptibles d'y répondre

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

### Biodiversité, eau

- Préservation de ZH
- Maintien de PP humides d'intérêt floristique
- Restauration et maintien du maillage de haies

DOMAINES	INDICATEURS
Structures paysagères	% S haies* /SAU
	% S ZH* /SAU
	Taille moyenne parcelles (ha)
Couverture végétale	% prairies* (P+T)/SAU
	% légumineuses (sans phytos)/SAU
	Longueur moyenne rotations (ans)
	% cultures en mélanges /SAU
Autonomie de l'exploitation	Niveau fertilisation azotée (U/ha)
	% Norga/Nminéral
	% maïs ensilage/SAU
	Nb moyen jours pâturage /an

\* gérées durablement

- Polyculture élevage (voie d'intensification)
- Elevage extensif sur prairies humides
- Abandon de la gestion des haies, arrachages



**SYSTEMES AGRICOLES ?**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

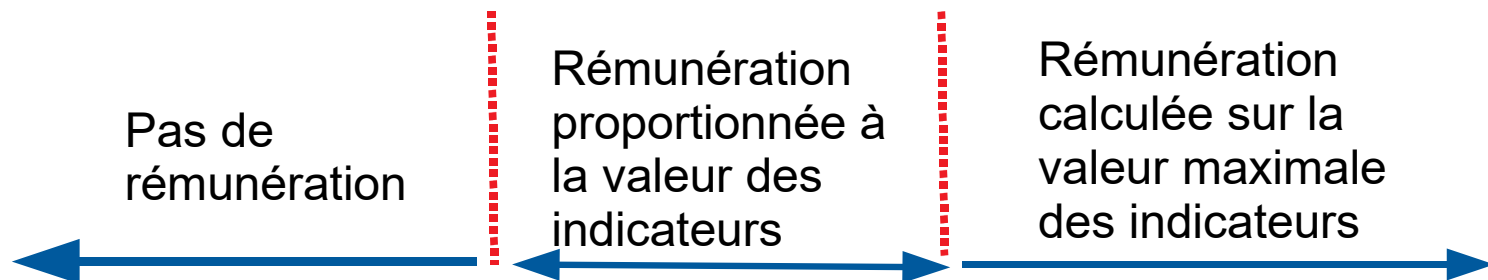
# Calibrage des indicateurs

INDICATEURS	Valeur minimale	Valeur maximale
% S haies */SAU	10	20
% S ZH* /SAU	1	3
Taille moyenne parcelles (ha)	6	2
% prairies * (P+T)/SAU	10	30
% légumineuses (sans phytos)/SAU	5	20
Longueur moyenne rotations (ans)	3	6
% cultures en mélanges /SAU	0	20
Niveau fertilisation azotée (U/ha)	100	60
% Norga/Nminéral	30	60
% maïs ensilage/SAU	15	5
Nb moyen jours pâturage /an	200	250

**Attention :**  
**Valeurs seuils données**  
**à titre d'exemple !**

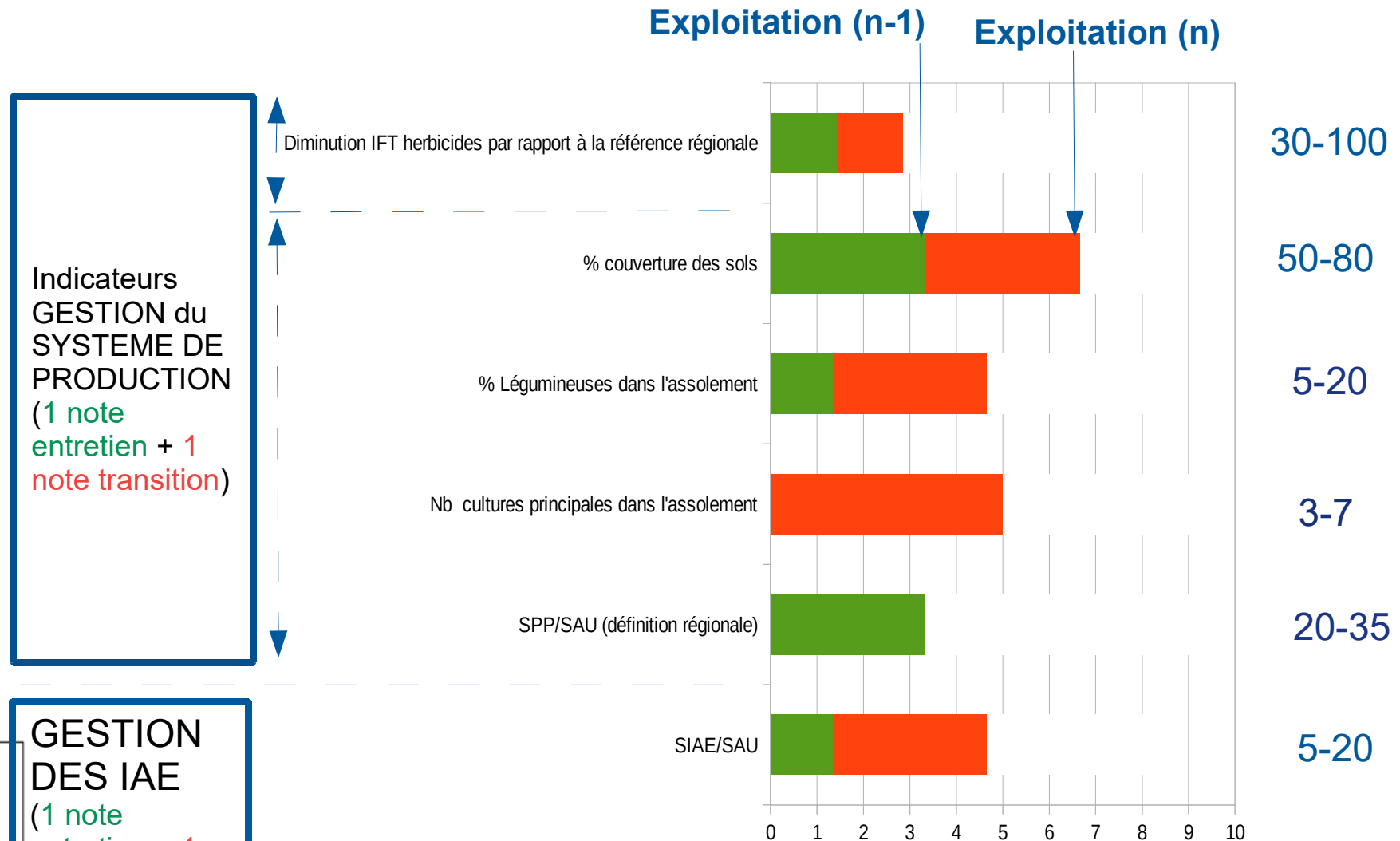
Des valeurs seuils à déterminer en concertation:

- sur la base d'un diagnostic territorial (situation initiale des exploitations),
- en fonction des objectifs d'évolution portés par la CT,
- en fonction de l'acceptabilité par les agriculteurs



# Mise en place d'un système de suivi des performances des exploitations

Un nécessaire suivi de l'exploitation pour établir son **état initial** et sa **trajectoire** au regard des indicateurs et exigences retenues au niveau du territoire



# Suivi de la performance et calcul du montant des PSE

## Valeurs guides nationales

Rémunération €/ha	Gestion des structures paysagères	Gestion des systèmes de production agricole
Création -Transition	■ 676	260 ■
Entretien – maintien	66 ■	■ 146

Structures  
paysagères

$\Delta$  note = + 3/10

$R = 0,3 \times 676 = 203 \text{ €/ha}$

Note (n-1) = 1/10

$R = 0,1 \times 66 = 6,6 \text{ €/ha}$

Système de  
production

$\Delta$  note = + 3/10

$R = 0,3 \times 260 = 78 \text{ €/ha}$

Note (n-1) = 2/10

$R = 0,2 \times 146 = 29,2 \text{ €/ha}$

Exploitation agricole (année n)  $\Rightarrow$  **Total PSE = 6,6 + 29,2 + 202,8 + 78 = 316,6 €/ha**

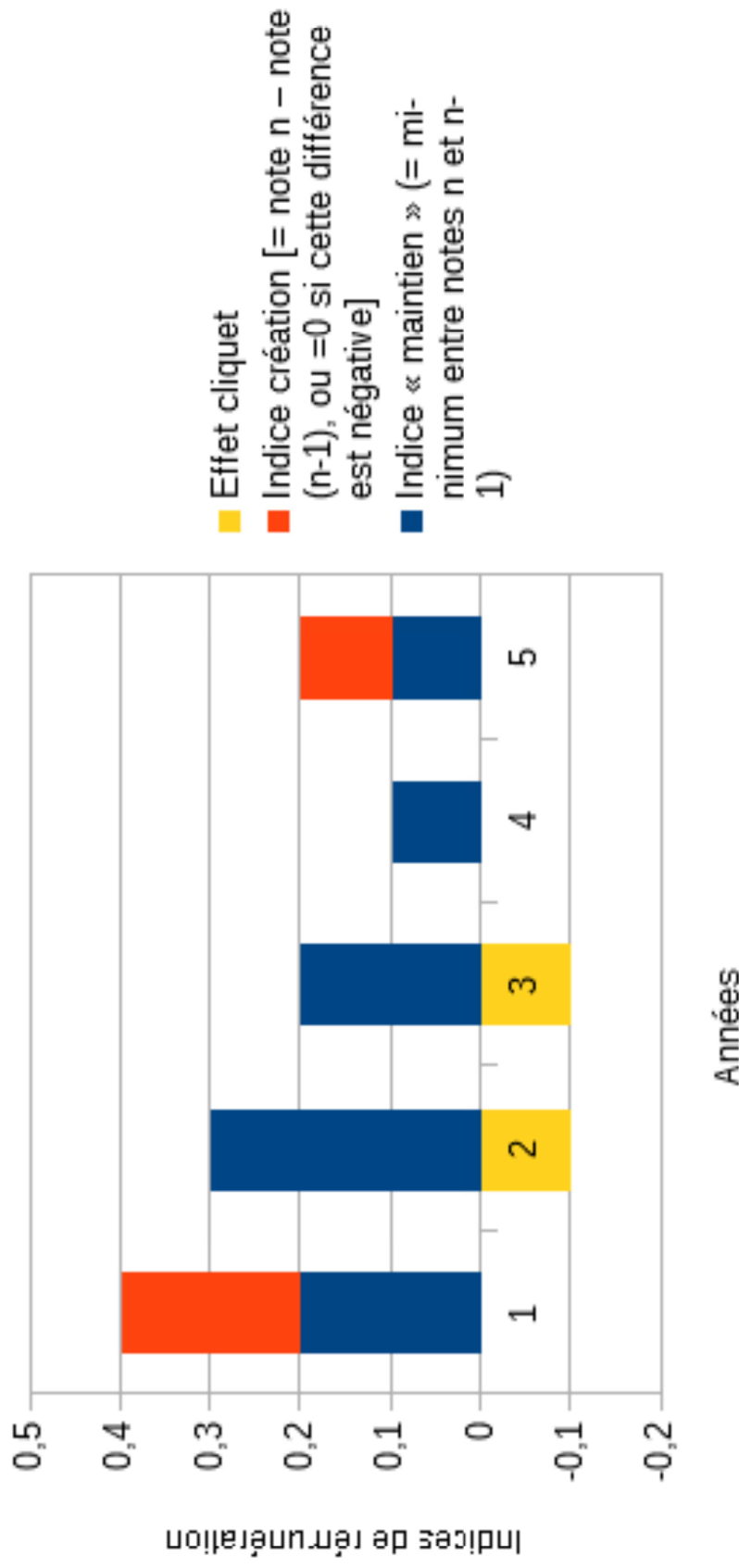


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Le cas de régression des performances environnementales : éviter les effets d'aubaine

Application de l'effet cliquet au cours des 5 ans d'un contrat



# Quelles particularités pour les projets à enjeux « zones humides » (1/2) ?

- Cadrage préalable : de quelles « zones humides » parle-t-on ?
  - IAE à préserver ?
  - Zone de production agricole ?
- **Zones humides à préserver en tant qu'IAE...**
  - Une question de définition, de délimitation cartographique et de quantification (ZH « police de l'eau (R.214.1 CE) »? autre ?), en cohérence avec le projet de territoire
  - Quelles surfaces considérer ?
    - Surfaces brutes (géomatique...) ?
    - Surfaces équivalentes aux haies ? (utilisation des équivalences SIE annexe II du règlement délégué (UE) n° 2017/115 du 15 février 2017 : 1,5 m<sup>2</sup> de mares = 10 m<sup>2</sup> de haies)
  - Indicateurs à définir en conséquence
  - Des règles de gestion durable à définir pour dépasser la ligne de base (BCAE 7 : maintien des particularités topographiques : mares >10 a)

# Quelles particularités pour les projets à enjeux « zones humides » (2/2) ?

## « Zones humides » à gérer en tant que zones de production agricole (élevage)

Exple : prairies hygrophiles à méso-hygrophiles utilisées en pâturage extensif

- Définir la place dans le système de production : quel mode de valorisation ? (pâturage ?...) Quels caractéristiques des systèmes de production (élevage) propres à assurer le maintien ?
- Indicateurs à définir pour caractériser :
  - l'importance de la couverture végétale assurée par ces milieux (PP/SAU...)
  - La valorisation et l'importance de ces milieux dans le processus de production (besoins troupeau couverts par pâturage/besoins totaux, % surfaces maïs ensilage/SAU)
  - Les modalités de gestion agronomique (niveau fertilisation N/ha, chargement UGB/ha...)
- Des exigences additionnelles de gestion durable à préciser (chargement, périodes d'exploitation, pâturage tournant, mises en défens..)



# 4 – Démarches pour l'accompagnement des territoires



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

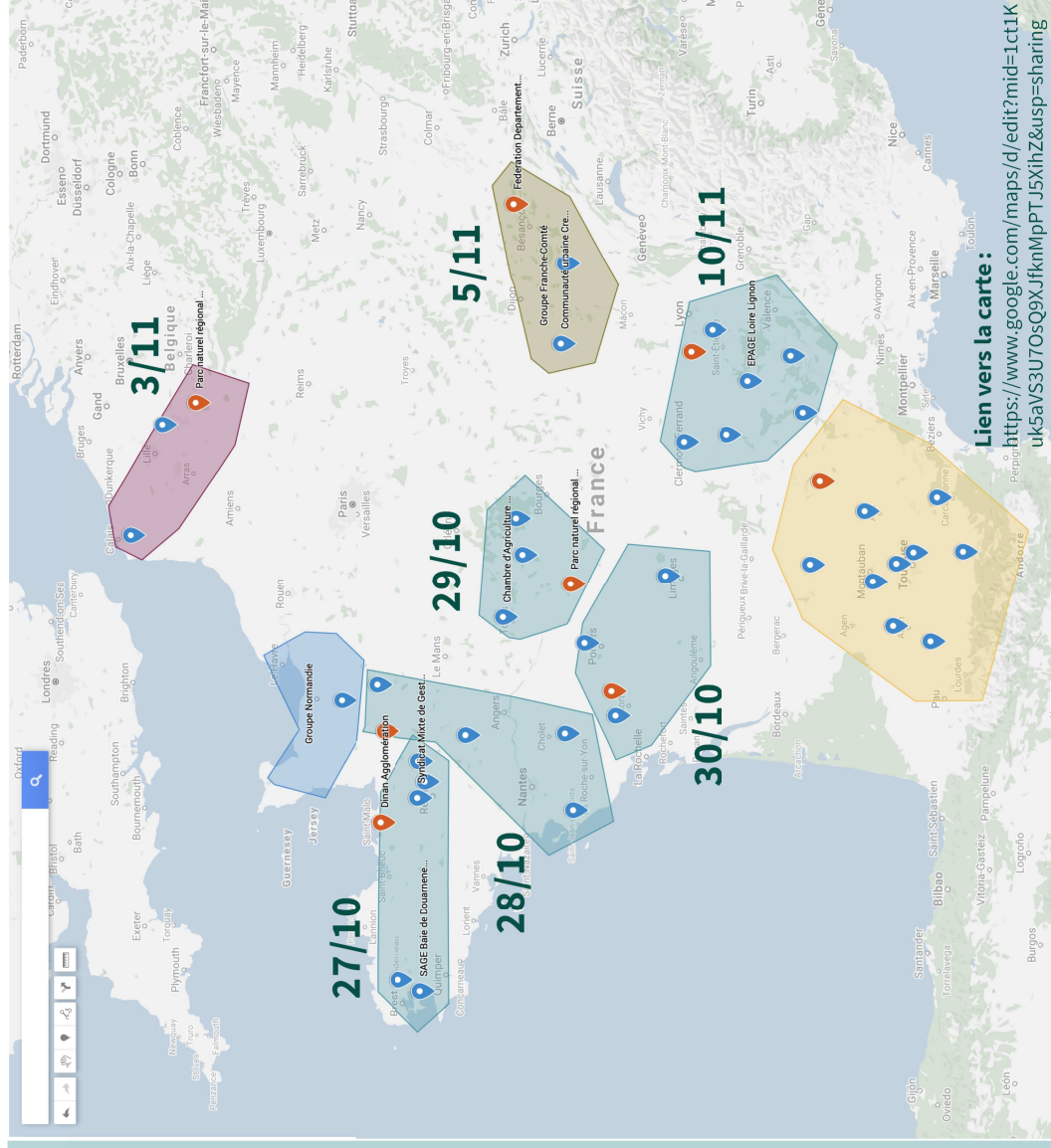
# Démarches pour l'accompagnement des territoires

- Elaboration et mise à disposition d'une application informatique pour la gestion du dispositif PSE (animateur, agriculteur, instructeur...).
- Guide méthodologique national
- FAQ
- Publication CGDD « indicateurs »
- Accompagnement pour le déploiement du label Haie (réseau Afac) :
  - constitution d'un GT national (oct. 2020- mars 2021) : élaboration d'une méthodologie commune,
    - formations au label Haie (réfèrent régional, relai, auditeur, animateur ...)
    - accompagnement technique des territoires.

# Carte des groupes régionaux PSE-Haie

## Carte des groupes régionaux PSE-Haie

Programmation des présentations du Label Haie au pied des haies



**En vous remerciant pour votre attention...**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE